



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : transports aériens

Question au Gouvernement n° 2853

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Monsieur le ministre, la recomposition de la desserte aérienne de Paris vers la Guadeloupe et la Martinique et la réduction simultanée de l'offre en termes de capacité de sièges ont déjà entraîné l'augmentation du tarif bien au-delà du coût de revient. La saison touristique, la mobilité des étudiants et des jeunes, l'acheminement des produits et des marchandises se trouvent ainsi directement pénalisés. Ajoutez à cela les difficultés de la saison inter-îles et c'est tout l'effort des collectivités territoriales et des hôteliers de nos régions qui se trouve fragilisé, sinon réduit à néant.

L'ensemble de l'économie risque d'en être affecté. Face à des turbulences aussi dévastatrices, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre ? Un système de péréquation me semblerait opportun.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Comme vous l'avez fort justement rappelé, monsieur le député, la desserte aérienne des départements d'outre-mer intervient, depuis quelques mois maintenant, dans un contexte particulièrement tendu du fait des restructurations sur l'ensemble des lignes aériennes auxquelles a procédé le groupe AOM-Air Liberté. Vous avez également souligné les difficultés qui en résultent pour la population des départements d'outre-mer - les étudiants et les familles - mais aussi pour l'activité touristique. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, voilà quelques semaines, de rencontrer en Martinique les professionnels du tourisme pour discuter de ce point précis.

Il convient aujourd'hui de redéfinir globalement les conditions de la desserte aérienne des départements d'outre-mer. Il n'est pas acceptable en effet que se crée sur ces lignes, vitales pour l'outre-mer, une sorte de pénurie chronique. C'est bien parce que le transport aérien n'est pas une activité économique banale pour l'outre-mer que nous avons, avec Jean-Claude Gayssot et Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, envoyé il y a quelques semaines une mission d'expertise dans l'ensemble des départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte. Elle doit dresser un constat de la situation, dont nous reconnaissons tous qu'elle est particulièrement grave dans les périodes de fortes pressions de trafic, mais aussi étudier toutes les dispositions qui pourraient être mises en oeuvre.

Vous le savez, outre les professionnels du tourisme, cette mission a rencontré l'ensemble des élus. Ses premières analyses nous permettent d'ores et déjà de travailler à des propositions dont nous débattons rapidement avec les élus, notamment les conseillers régionaux, afin de garantir sur le long terme une offre satisfaisante.

S'agissant du court terme, sachez qu'après intervention du Gouvernement auprès d'Air France, des moyens supplémentaires vont être dégagés pour faciliter le transport aérien pendant les mois de juillet et d'août au cours desquels les besoins sont très élevés. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription** : Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2853

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : outre-mer

**Ministère attributaire** : outre-mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 juin 2001, page 3831

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 2001